

INFO - PRÉVENTION - SÉCURITÉ


La conduite des engins et appareils de levage



BTP
Santé
Prévention
Centre-Est

Quel est le problème ?

- Les engins et appareils de levage sont des équipements dangereux s'ils ne sont pas suffisamment maîtrisés.
- Le mauvais état ou l'utilisation inappropriée des accessoires de levage (élingues, chaînes...) sont la cause de nombreux accidents.
- La conduite doit être confiée à des salariés aptes médicalement.

Comment s'en prémunir ?

- utiliser un matériel conforme et maintenu en l'état (structure de protection contre le retournement, associée à une ceinture de sécurité bouclée, système de visualisation et de signalisation en marche arrière, protection contre les chutes d'objets...),
- faire contrôler périodiquement les matériels par un organisme agréé et les entretenir régulièrement (carnet d'entretien, essais périodiques des organes de sécurité...),
- organiser le contrôle et la maintenance des accessoires de levage en interne,
- solliciter l'avis médical de votre médecin du travail,
- former les conducteurs d'engins au Certificat d'Aptitude à la Conduite en Sécurité (CACES, valable 5 ans) et leur remettre une autorisation de conduite.

